

Annexe 15

Réponse de Mme HEYRIES, UICTAS, DDT 04, c

----- Message transféré -----

Sujet : Tr: Tr: [INTERNET] Carte communale de Redortiers et parc photovoltaïque

Date : Thu, 17 Nov 2022 10:38:39 +0100

De : HEYRIES Corinne - DDT 04/UICTAS <corinne.heyries@alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

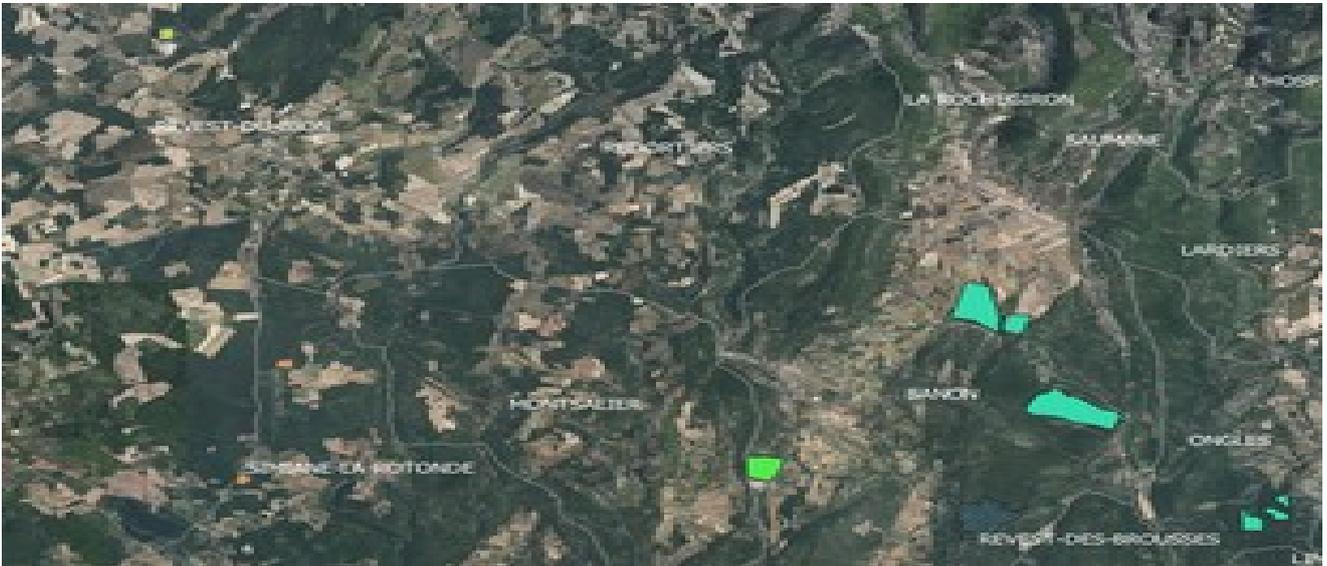
Organisation : DDT 04/UICTAS

Pour : alex.siciliano@orange.fr

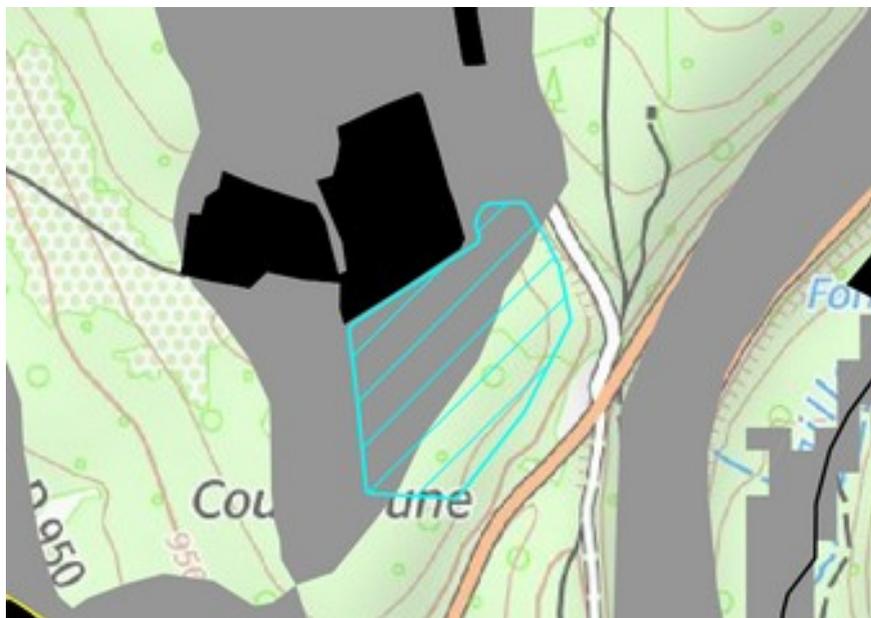
Copie à : CHAU Elise - DDT 04/UICTAS <elise.chau@alpes-de-haute-provence.gouv.fr>, VALENCE
Claire - DDT 05/UICTAS <claire.valence@hautes-alpes.gouv.fr>

Bonjour Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous une carte sur laquelle vous pouvez visualiser les parcs photovoltaïque en projet ou réalisés autour de la commune de Redortiers.



De plus en ce qui concerne les zones noires, grises ou blanche de la doctrine PV 04 le projet de Redortiers se situe en partie en zone grise du fait d'une inclinaison de pente comprise entre 5 et 10 %



Pour répondre à votre question du nombre d'installations existantes, à notre connaissance :une seule est en service, les installations prévues : quatre ont des permis accordés et trois ont des permis déposés mais pas encore instruits.

Ce sont là les seules informations que je peux vous apporter afin de vous aider pour vos conclusions de l'enquête. Je reste à votre disposition si nécessaire

Cordialement

Corinne HEYRIES

UICTAS

Direction Départementale des Territoires des Alpes-de-Haute-Provence

Avenue Demontzey BP 211 04002 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

Bureau : 321 B

Tel : +33 492305544 - Mobile : +33 685110639

www.ecologie.gouv.fr



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires des Alpes-de-Haute-Provence

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Carte communale de Redortiers et parc photovoltaïque

Date : Thu, 3 Nov 2022 17:02:58 +0100

De : > alex.siciliano (par Internet) <alex.siciliano@orange.fr>

Répondre à : alex.siciliano <alex.siciliano@orange.fr>

Pour : elise.chau@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Mme Chau bonjour

Je suis le commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique pour la réalisation de la carte communale de Redortiers. Je me permet de vous solliciter sur les conseils de Mme Novaresio (sous-préfecture de Forcalquier) et nous nous étions rencontré lors de la journées aux Mées avec les commissaires enquêteurs.

Ce projet de carte communale porte l'objectif de création d'une zone susceptible de recevoir un parc Photovoltaïque au lieu dit Couravone, c'est ce projet qui concentre le plus de questions.

Afin d'éclairer les débats sur ce sujet dans le cadre de l'enquête publique, je souhaite trouver des réponses aux questions suivantes :

- quelles sont les installations Photovoltaïques au sol existantes et en projet sur la Communauté de commune de Banon Montagne de Lure ?

- quel est l'objectif de surfaces consacrées au photovoltaïque pour les territoires de la communauté de commune et le département ? quelles parts de cet objectif représentent les parcs en fonction et ceux en projet s'il étaient réalisés ?

- la cartographie des critères de la doctrine de juin 2022, disponible sur le site internet de la préfecture n'a pas une résolution suffisante pour une lecture à l'échelle communale, est-elle disponible dans une autre format ?

J'ai obtenu une réponse de Mme Novaresio de la sous-préfecture de Forcalquier, qui ne me permet pas de répondre complètement à ces questions (copie ci-dessous pour information de la réponse de Mme Novaresio).

Pouvez-vous m'aider et apporter des éclairages ou des réponses à ces questions ?

Je vous en remercie par avance

Cordialement

Alex Siciliano
06 79 05 22 49

Réponse de Mme NOVARESIO, chargée de mission Energies renouvelables, sous-préfecture de Forcalquier

----- Message transféré -----

Sujet : Re: Fwd: Enquête publique CC Redortiers et Photovoltaïque

Date : Thu, 03 Nov 2022 16:22:50 +0100

De : NOVARESIO Christine PREF04 <christine.novaresio@alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

Pour : alex Siciliano <alex.siciliano@orange.fr>

Bonjour Monsieur

Suite à votre message, j'ai l'honneur de vous apporter les réponses suivantes :

Plusieurs projets de parcs PV sont en cours d'instruction dans le secteur de la montagne de Lure : Ongles, Banon (3 projets) Les Omergues, Revest St Martin, Revest du Bion, Montfort.
Certains projets font actuellement l'objet de recours contentieux de la part d'AMILURE.

Concernant l'objectif de surfaces consacrées au PV au niveau de la com'com et du département, je vous informe qu'aucun objectif chiffré n'a été fixé au niveau départemental ou intercommunal pour la production d'énergie photovoltaïque. La stratégie de l'Etat consiste essentiellement à donner aux collectivités les outils pour engager une démarche de planification intercommunale de l'implantation des ENR sur leur territoire. Au regard toutefois de la consommation électrique du département et de la production actuelle d'ENR, le cap d'une production complémentaire de 0,6 TWh grâce aux énergies renouvelables semble pouvoir être fixé.

Enfin, la doctrine de la DDT DE 2018 est toujours d'actualité et s'agissant de la cartographie des critères de la doctrine de juin 2022, disponible sur le site internet de la préfecture, je vous invite à solliciter directement la DDT, Mme CHAU à l'adresse suivante : elise.chau@alpes-de-haute-provence.gouv.fr qui pourra certainement vous aider pour une meilleure lecture.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, je reste à votre disposition.

Cordialement



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Christine NOVARESIO

Attachée, Chargée de mission territoriale
Mission Energies Renouvelables
Expulsions locatives

SOUS-PRÉFECTURE
de FORCALQUIER

Place Martial SICARD – BP 32 – 04301 FORCALQUIER CEDEX

Tél: 04 92 36 77 39

www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr